



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Reçu le



24030754

de

12 FEV. 2024

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles
Greffe

N° d'entreprise : **0478 948 485**

Dénomination

(en entier) : **FTI CONSULTING BELGIUM**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Avenue des Arts 56, 1000 Bruxelles**

Objet de l'acte : nomination / démission des administrateurs et nomination du commissaire

Extrait des décisions unanimes des actionnaires de FTI CONSULTING BELGIUM prises par écrit le 20 décembre 2023:

Les actionnaires de FTI CONSULTING BELGIUM ont:

DÉCIDÉ de renommer KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL (numéro d'entreprise 0419.122.548) ayant son siège situé à Luchthaven Brussel Nationaal 1/K, 1930 Zaventem, représentée par Mme Ellemarie Bex, en tant que commissaire de la Société pour une période de 3 ans, à savoir pour les années fiscales se terminant (i) le 31 décembre 2023, (ii) le 31 décembre 2024, (iii) le 31 décembre 2025.

DÉCIDÉ que le mandat de KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL expirera immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui sera amenée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice sociale se terminant le 31 décembre 2025.

PRIS CONNAISSANCE des lettres de démission, avec effet à partir du 1er janvier 2024, concernant la fin de mandat des administrateurs suivants :

- Wild Wood Communications SRL, ayant son siège situé à Avenue De Tervueren 168, boîte 18, 1150 Woluwe-Saint-Pierre et avec numéro d'entreprise 0844.610.573, avec comme représentant permanent Simon Dibb; and
- Floressas Consultants SRL, ayant son siège situé à Avenue De Tervueren 168, boîte 18, 1150 Woluwe-Saint-Pierre et avec numéro d'entreprise 0476.904.656, avec comme représentant permanent Julia Harrison.

DÉCIDÉ de nommer comme administrateur de la Société à partir du 1er janvier 2024 et pour une durée indéterminée:

- Jean-Michel Mollo SRL, ayant son siège situé à Avenue Octave Michot, 15, 1640 Rhode Saint-Genèse et avec numéro d'entreprise 0891.885.801, avec comme représentant permanent M. Jean-Michel Mollo;
- ROVA BV, ayant son siège situé à Daaleindestraat 54, 3720 Kortesseem et avec numéro d'entreprise 1003 655 832, avec comme représentant permanent M. Robrecht Vandormael;
- Emmanouil Patavos, ayant élu domicile au siège de la Société.

DÉCIDÉ de donner procuration à David Haex ou Tonya Aelbrecht et Florence Verhelst avocats à 1050 Bruxelles, 5 Place du Champ de Mars, ou à tout autre avocat du cabinet Osborne Clarke SCRL, établi à la même adresse, chacun pouvant agir seul et avec faculté de substitution, afin d'entreprendre pour le compte de la Société toutes les formalités légalement prescrites concernant la publication des présentes décisions écrites, et en particulier la publication d'un extrait de ces décisions aux Annexes du Moniteur belge et la mise à jour des données d'inscription de la Société au registre des personnes morales de la Banque-Carrefour des Entreprises. Les mandataires reçoivent l'autorisation de signer tous les documents, formulaires, registres, notifications ou lettres et à entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès du greffe du Tribunal de l'Entreprise, des guichets d'entreprise et de la Banque-Carrefour des Entreprises, et de manière générale, entreprendre toute action nécessaire ou utile ayant trait à ces décisions écrites.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/02/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réserve
au
Moniteur
belge

Pour extrait analytique.

Florence Verhelst
mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/02/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)